

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 5 juin 2024**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement  
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur  
Présents : 6 Christian EXCOFFON, Maire.  
Excusés : 2  
Absents : 3 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,  
Votants : 8 Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

Date de la convocation : Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Laëtitia  
28/05/2024 SOCQUET-JUGLAR pouvoir donné à Gérard VIALLIS

Absent : Thierry TEYPAZ, Jean-Loup MARTIN, Jérémie MONGELLAZ,  
A été élu secrétaire de séance : Denis BOURGEOIS-ROMAIN

**Délibération n° 2024-D24 – Aménagement de la place du Cernix, 2<sup>ème</sup> tranche - Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement visant à compléter l'aménagement de la place du Cernix après la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour des Moulins, à savoir :

- Les réseaux, cheminements et revêtements
- Un espace de jeux (y compris jeux d'eau)
- Un kiosque, des préaux et bornes foraines
- Les espaces verts et éclairage publics
- Les études et maîtrise d'œuvre

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 640 000 € HT.

Il propose de solliciter l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de cette opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ( 8 voix pour)**

- **Approuve** le projet d'aménagement espaces d'animation et de jeux sur la place du Cernix pour un montant de 640 000 € H.T.
- **Sollicite** auprès la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la dotation « bonus ruralité » et « aménager et équiper une aire de jeux inclusive », une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cet aménagement,
- **Demande** à la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Le Maire,  
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240605-2024-D24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

